



N°64C-KL/2024D/442/SE/SSI/CJ/SAAF/SA

COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la commune de Klouékanmè porte à la connaissance des populations, que les avis d'imposition des années 2023 et 2024 ont été distribués.

À cet effet, il invite toutes les personnes concernées à s'acquitter de leurs obligations fiscales en payant auprès du service des impôts de la commune, la **moitié des montants inscrits sur leurs avis d'imposition, au plus tard le 20 décembre 2024. Passé ce délai, la totalité du montant sera exigée.**

Rappelons que le paiement de l'impôt est un acte citoyen qui permet de soutenir le développement de notre commune.

Ensemble, nous pouvons renforcer les infrastructures, améliorer les services publics et construire une commune plus prospère, grâce à nos impôts.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous au service des impôts de la commune de Klouékanmè.

Klouékanmè, le 19 novembre 2024

Coffi Dieudonné GBEDJEKAN